Remplacement du télésiège de Cornebois

Le télésiège de Cornebois réalisé en 2000 joue un rôle majeur dans a liaison entre Châtel et Avoriaz. Il valorise également un ski proprede qualité. La SAEM a programmé son remplacement à court terme.



5.6.5 Effets cumulatifs pour la flore/faune

Ces aménagements vont concerner ou ont concerné des espaces banalisés par l'action anthropique (pastoralisme, reverdissements) et où les milieux ne présentent généralement pas de caractère patrimonial affirmé.

Les télésièges des Portes du Soleil et de Conches entraînent la création de nouveaux layons forestiers, pour son installation ex nihilo pour le premier en raison du changement d'axe et de longueur pour le second.

Le Linga comme Cornebois réutiliseront a priori les mêmes layons et ne nécessiteront pas de nouvelles coupes forestières. En revanche, la restructuration du secteur débutant de Super-Châtel sera à l'origine d'un défrichement de l'ordre de 12 000 m².

Quel que soit le lieu, après terrassements, les zones décapées sont/ seront reverdies (mélanges AOP) selon le schéma habituel défini par l'IRSTEA pour s'assurer de la meilleure reprise et entretenu pendant deux à trois ans pour permettre une bonne réhabilitation du couvert végétal herbacé

Il n'y a pas de dégradation cumulative de zone humide.

Les mises en place des téléportés ont accru les risques de dérangement ou de collisions pour les oiseaux patrimoniaux et ils ont été dotés ou le seront de systèmes de visualisation pour l'avifaune Ces aménagements ont une incidence faible vis-à-vis des mammifères qui évoluent en ces lieux. Il n'y a pas de dégradation cumulative.

L'impact cumulatif est réduit à court et long termes.

5.6.6 Effets cumulatifs pour le paysage

Les paysages naturels dans les secteurs de Super-Châtel, de Linga ou de Plaine Dranse ont été largement perturbés depuis plus de soixante ans par les implantations touristiques liées à la mise en place du domaine skiable de la station de Châtel.

Le remplacement sur des axes similaires d'appareils ou leur mise en place sur des secteurs valorisés pour le ski comme l'aménagement de pistes n'accentue pas le caractère anthropisé qu'apportent ces installations sur ces sites.

On peut considérer qu'il y a peu d'impacts cumulatifs sur ces portions du territoire communal ou même à l'échelle de l'ensemble des versants. Depuis la vallée, site principal de fréquentation humaine, ces divers aménagements sont peu visibles en raison de l'effet de masque constitué par le relief, les ruptures de pente et la forêt.

L'impact cumulatif est négligeable à court et long termes.

5.6.7 Effets cumulatifs pour le milieu humain

Ces aménagements sont inscrits pour la plupart dans ses zones utilisées pour le pastoralisme.

Avec les reverdissements entrepris ou qui le seront, il n'y a a priori aucune incidence cumulative sur les pratiques des alpagistes.

En revanche ils permettent de conforter l'activité touristique, élément majeur pour la socioéconomie locale.

L'impact cumulatif négatif est négligeable à court et long termes.

5.7 Incidences sur le climat

5.7.1 La qualité de l'air

L'air est un mélange gazeux contenant des gaz indispensables à la vie : oxygène, azote, dioxyde de carbone, gaz rares (néon, argon, etc.), vapeur d'eau, et nous en respirons en moyenne 15 à 17 m³ par jour. La pollution atmosphérique résulte de l'augmentation des teneurs de ces composants naturels, mais aussi de l'introduction de nouveaux composants, nocifs en trop grande concentration.

→ L'activité humaine génère l'émission de nombreux polluants dans l'atmosphère. Les véhicules à moteur en émettent un grand nombre, certains bien connus, d'autres moins. Leurs origines et leurs effets sont rappelés ci-dessous.

✓ Les oxydes d'azote (NOx)

Le terme oxydes d'azote désigne le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO $_2$). Ces composés sont formés par oxydation de l'azote atmosphérique (N $_2$) lors des combustions (essentiellement à haute température) de carburants et combustibles fossiles

Les oxydes d'azote, avec les composés organiques volatils, interviennent dans le processus de formation de la pollution photo-oxydante et de l'ozone dans la basse température. Les transports routiers représentent environ 75% des émissions d'oxydes d'azote (1997). Bien que l'équipement des véhicules par des pots catalytiques favorise une diminution unitaire des émissions d'oxydes d'azote, les concentrations dans l'air ne diminuent guère compte tenu de l'âge du parc automobile et de l'auqmentation constante du trafic.

Le dioxyde d'azote (NO₂) peut occasionner de graves troubles pulmonaires dont le plus fréquent est l'œdème pulmonaire. Il peut entraîner une altération de la respiration et une hyperactivité bronchique chez les asthmatiques et il peut aussi augmenter la sensibilité des enfants aux infections microbiennes. Quant au monoxyde d'azote (NO), il peut se fixer à l'hémoglobine et entraîner la méthémoglobinémie chez les nourrissons.

✓ Les particules fines (PM10)

Les particules en suspension proviennent de certains procédés industriels (incinérations, carrières, cimenteries), des chauffages domestiques en hiver, mais majoritairement du trafic automobile (particules diesel, usures des pièces mécaniques et pneumatiques, etc.).

L'action des particules est irritante et dépend de leur diamètre. Les grosses particules (diamètre supérieur à 10 μ m) sont retenues par les voies aériennes supérieures (muqueuses du nasopharynx).

Entre 5 et 10 µm, elles restent au niveau des grosses voies aériennes (trachée, bronches). Les plus fines pénètrent les alvéoles pulmonaires et peuvent, surtout chez l'enfant, irriter les voies respiratoires ou altérer la fonction respiratoire.

✓ Le dioxyde de soufre (SO₂)

La principale source d'émission du dioxyde de soufre est constituée par les foyers domestiques et industriels, notamment lors de la combustion du charbon et du fuel. Il est également émis par les véhicules diesel. Compte tenu du développement du nucléaire, de l'utilisation de combustibles moins chargés en soufre et des systèmes de dépollution des cheminées d'évacuation des fumées, les concentrations ambiantes ont diminué de plus de 50% en 15 ans.

Le dioxyde de soufre associé aux poussières peut provoquer des problèmes respiratoires chez les personnes fragiles.

✓ L'ozone (0,)

C'est un composant dit secondaire de l'atmosphère qui résulte de la transformation photochimique des polluants primaires (les oxydes d'azote et les hydrocarbures) sous l'effet du rayonnement solaire. Lors de journées de forte chaleur, très ensoleillées et avec des conditions anticycloniques, la pollution automobile peut se transformer en pollution photo-oxydante (brouillard ou smog d'ozone), avec des teneurs en ozone qui peuvent atteindre, voire dépasser les seuils réglementaires.

Si, en altitude, l'ozone est salutaire pour la vie, car il protège des rayonnements ultraviolets, une trop forte concentration d'ozone dans l'air que nous respirons peut provoquer des irritations oculaires dans un premier temps, puis des problèmes respiratoires.

✓ Le monoxyde de carbone (CO)

Il est le polluant le plus toxique, le plus abondant dans les gaz d'échappement des véhicules automobiles, en particulier des véhicules à essence. Ce gaz est relativement stable dans l'atmosphère.

En concentration élevée, il peut se fixer sur l'hémoglobine et se substituer à l'oxygène, ce qui arrête la circulation du sang et donc l'oxygénation des cellules.

✓ Les composés organiques volatils (COV)

Les composés organiques volatils sont multiples. Il s'agit principalement d'hydrocarbures (HC) dont l'origine est soit naturelle, soit liée à l'activité humaine : le transport routier, l'utilisation industrielle ou domestique de solvants, l'évaporation des stockages pétroliers et des réservoirs automobiles, et la combustion.

Ils résultent d'une combustion incomplète. Ils comprennent

que le benzène qui est un composant usuel de l'essence. Les vapeurs d'essence s'échappant du réservoir et du carburateur contribuent de façon significative aux émissions globales d'HC.

Leurs effets sont très divers en fonction de leur nature : depuis l'odeur désagréable sans effet sur la santé jusqu'à des effets cancérogènes ou mutagènes pour certains composés polycycliques.

5.7.2 Effets du télésiège pour le climat et la qualité de l'air

Un appareil de remontée mécanique utilise essentiellement de l'énergie électrique pour assurer la relève des usagers.

Cette énergie provient pour la commune de Châtel majoritairement d'installations hydroélectriques ou des centrales nucléaires situées à distance.

Il n'y a pas de pollution de l'air — permanente ou temporaire - prévisible avec ce type d'installations électriques.

5.7.3 Effets vis-à-vis du réchauffement climatique Les gaz à effet de serre (GES)

Le bilan des gaz à effet de serre (GES) émis par l'activité humaine constitue une étape importante dans l'établissement des principes du développement durable, dans une perspective de protection de l'environnement.

En effet, les GES contribuent au réchauffement climatique et leur émission doit être canalisée de manière à ne pas voir exploser leur concentration dans l'atmosphère terrestre, ce qui pourrait avoir des répercussions néfastes sur l'environnement et les écosystèmes. Chaque GES possède un certain pouvoir radiatif. Cette capacité de rayonnement dépend de la qualité chimique du gaz et de sa durée de vie dans l'atmosphère.

les hydrocarbures légers et les hydrocarbures aromatiques tels Pour établir une grille de comparaison, le dioxyde de carbone (CO₂) a

cime 152

été choisi comme étalon avec une valeur de 1.

Ainsi, les émissions de GES sont quantifiées en tonnes d'équivalent CO., quel que soit le GES considéré. À titre d'exemple :

- > 1 gramme de méthane (CH_d) correspond à 21 grammes d'équivalent CO, (il possède donc un pouvoir de réchauffement global [PRG] de 21, ce qui signifie que son pouvoir de réchauffement est 21 fois plus fort que celui du dioxyde de carbone),
- > 1 gramme d'oxyde nitreux (N₂O) équivaut à 310 grammes de CO₂ (d'où un PRG de 310 pour le N_2O).

Les 3 gaz à effet de serre dont les émissions ont été calculées aux horizons considérés sont :

> Le dioxyde de carbone, ou gaz carbonique (CO₂).

Présent dans l'atmosphère dans une proportion approximativement égale à 0,0386 % en volume (soit 386 ppmv), ce gaz s'avère dangereux, voire mortel, à partir d'une certaine concentration dans l'air. La valeur limite d'exposition est de 3 % sur une durée de 15 minutes. Cette valeur ne doit jamais être dépassée.

Au-delà, les effets sur la santé sont d'autant plus graves que la teneur en CO, augmente.

Ainsi, à 2 % de CO₂ dans l'air, l'amplitude respiratoire augmente. À 4 %, la fréquence respiratoire s'accélère.

À 10 %, peuvent apparaître des troubles visuels, des tremblements et des sueurs.

À 15 %, c'est la perte de connaissance brutale.

À 25 %, un arrêt respiratoire entraîne le décès.

> Le méthane (CH₂).

Son influence sur le climat est moins importante que celle du dioxyde de carbone, mais elle reste préoccupante. Une molécule de méthane absorbe en moyenne 21 fois plus de rayonnement qu'une molécule de dioxyde de carbone sur une période de 100 ans, son potentiel de réchauffement global (PRG) est donc de 21; sur une échéance de 20 ans, son PRG est même de 62.

Le méthane est considéré comme le 3e gaz responsable du dérèglement climatique.

> L'oxyde nitreux, ou protoxyde d'azote (N₂O). Il s'agit du 4e plus important GES dans sa contribution au réchauffement de la planète après la vapeur d'eau (H,O), le dioxyde de carbone (CO,) et le méthane (CH₂). Son PRG à 100 ans correspond à 310 fois celui du CO.

Évolution des gaz à effet de serre (GES) liée au projet

Cette réalisation du remplacement du télésiège de Conches semble sans incidence quantifiable sur l'évolution de la production de gaz à effet de serre sur la station de Châtel ou le Chablais.

Certes, la réalisation du chantier va imposer la mobilisation d'engins et la combustion d'hydrocarbures — énergie fossile — ce qui aura une incidence ponctuelle par émission de gaz à effet de serre.

Mais ce chantier de terrassements de l'ordre de trois cents heures d'engins de TP n'aura probablement pas de conséquences climatiques significatives et mesurables pour le climat local ou vis-à-vis du changement climatique global.

Sur la base des données de l'ADEME d'une émission de 2,64 kg de CO. par litre d'hydrocarbure consommé :

- > le chantier de terrassement et de montage sera à l'origine d'une production directe (y compris déplacement des personnels et approvisionnement) d'environ 430 tonnes de CO,
- ces valeurs sont comparables :
 - > à celle d'un véhicule léger de type Renault Clio (1,2 60 CV) sur un trajet de 180 000 km.
 - ➤ à celle induite pour la production de 540 kg de viande bovine ou de 900 kg de poulet (source Environmental Working Group).

Ensuite en fonctionnement, l'énergie utilisée est électrique et pro- Les énergies renouvelables vient majoritairement en Rhône-Alpes des installations hydroélectriques et de l'énergie nucléaire.

Les énergies utilisées à Chatel

L'électricité

Il s'agit de l'énergie la plus utilisée sur la station de Chatel, tant pour le chauffage des bâtiments que pour les infrastructures.

La majorité des équipements publics et des bâtiments sont fournis par EDF.

Le réseau d'approvisionnement est sur une ligne de 225 Kv gérée par le RTE (Réseau de Transport d'électricité). Les données du RTE permettent de savoir les quantités passant par le réseau, mais pas les consommations.

La comptabilité globale des consommations dépend donc des fournisseurs d'énergie présents sur la station, il s'agit de données commerciales qui ne peuvent être obtenues directement auprès d'eux.

Le fioul

Le fioul peut être utilisé pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. Compte tenu des estimations globales des consommations énergétiques, la part du fioul par rapport à la part de l'électricité ne représente pas davantage que 5 à 10 % des consommations énergétiques globales et environ 10 % des consommations énergétiques utilisées pour le logement.

Le gaz

La station n'est pas desservie par un réseau de gaz naturel, le gaz utilisé est donc livré pour des cuves de propane ou de butane. De par l'investissement plus important au départ que ce choix représente, seuls quelques grands hôtels en sont équipés.

Les énergies renouvelables ne sont pas utilisées pour les équipements importants (hôtels, immeubles, bâtiments publics) et se réduisent donc à quelques particuliers non représentatifs.

On ne relève aucune installation d'importance utilisant le bois ou ses dérivés ou le solaire (thermique ou photovoltaïque). En qui concerne le bois (bûche, mais surtout déchiqueté ou granulé), la contrainte de la route pour les livraisons en limite l'usage.

Le parc de logements : quantités et typologies constructives Les consommations énergétiques sont liées aux dates de construction, à partir de 1975 est apparu la première réglementation thermique qui visait à réduire de moitié la consommation moyenne de l'énergie consacrée au chauffage des logements neufs par rapport à ceux construits avant 1975.

Cette réglementation est devenue plus exigeante en 1982,1989. À partir de 2001 a commencé à s'appliquer la réglementation thermique 2000 RT 2000 qui a marqué une rupture d'exigence assez importante poursuivie avec la RT 2005 (applicable à fin 2006) et la RT 2012 qui a permis une harmonisation avec les réglementations de l'ensemble des UE pour atteindre le «facteur 4», c'est-à-dire une division par 4 des consommations et émissions de gaz à effet de serre par rapport aux consommations de 2000 à échéance 2050.

Chatel – Parc de logements en 2107 – source Insee

Résidences secondaires	Résidences principales	Vacants	TOTAL
4354	581	68	5003
87%	12%	1%	100%

On peut distinguer l'habitat en résidence principale et en résidence secondaire, ensuite les logements collectifs et l'habitat individuel.

CHÄTEL — ÉTUDE D'IMPACT DU REMPLACEMENT DU TÉLÉSIÈGE DE CONCHES -JANVIER 2021

De manière générale le parc des résidences secondaires est nettement majoritaire, puisqu'il représente 87 % de l'ensemble du parc de logements. La présence majoritaire de résidences secondaires génère des choix constructifs et des investissements spécifiques au parc touristique,

La présence majoritaire de résidences secondaires génère des choix constructifs et des investissements spécifiques au parc touristique, un investissement faible en équipement avec des charges relativement élevées.

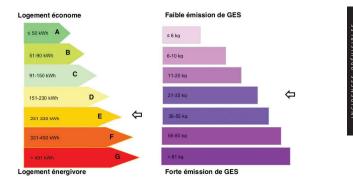
Les choix relatifs au chauffage sont représentatifs, la plupart des constructions sont équipées d'un chauffage électrique de base assuré par des résistances incorporées dans les chapes, qui assurent une température «hors gel» de 12 °C environ, la différence pour atteindre les températures de confort est assurée par des chauffages électriques (radiateurs ou convecteurs) d'appoint.

Cette tendance à de faibles investissements en équipements de chauffage s'illustre par les énergies et principes utilisés en majorité, à savoir le chauffage électrique, le fuel et le gaz (propane en cuve) restant limité à quelques rares hôtels importants.

En considérant un parc constitué à 87 % de résidences secondaires et à 12 % de résidences principales la consommation énergétique moyenne est de l'ordre de 120 - 155 kWh/m2.a/logement

Par convention les bilans énergétiques doivent être convertis en énergie primaire le facteur de l'électricité est de 2,58 ce qui donne des valeurs de 250 - 300 kWhEP/m2.an ou 14'000 à 17'000 kWhEP/logement. an.

Ce qui équivaut à une classe E de performance énergétique (A étant le meilleur).



Les émissions en CO2 de Châtel atteignent une classe de performance D, car les émissions sont réduites du fait de l'utilisation d'énergie électrique

Les remontées mécaniques et services liés aux pistes de ski

Les remontées mécaniques et services liés aux pistes de ski (canons à neige, entretien des pistes) sont exploités par la SAEM de Chatel.

En ce qui concerne les usines à neiges, leur puissance est de l'ordre de 1700 - 1800 kWh.

Selon les fluctuations climatiques et la durée d'utilisation, la moyenne annuelle de leurs consommations est de l'ordre de 350 000 - 370 000 kWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle en chauffage et en eau chaude sanitaire de 50 à 60 logements.

En ce qui concerne les remontées mécaniques, le parc installé.est de 8800 kWh. La consommation annuelle globale de ces remontées est de 8000 000 kWh, soit l'équivalent de la consommation de 1000 à 1200 logements. Cela représente consommation correspondant à environ 10 % de celle des logements.

Туре	Nom	Puissance en kW
TCD10	Linga	650
TCD10	Super Chatel	503
TSD4 TSD4 TSD6 TSD6 TSD6 TSD6 TSD6 TSD6 TSD6 TSD6	Cornebois Gabelou Combes Echo alpin La chaux des Rosées Morolan Pierre Longue Portes du Soleil Pré la Joux	780 530 764 608 660 191 530 728 530
TSD6	Rochassons	780
TSF3 TSF4 TSF4	Conches Barbossine Petit Chatel	275 435 164
TKD TKD TKD TKD TKD TKD TKD TKD TKD TKD	Bossons Chermillon Contrebandiers Coqs I Coqs II Coquelets Lac Leiche Linga Pré la Vieille Queyset	60 37 30 90 90 15 15 90 75
TKE TKE TKE	Chermeu Douanier Tour du Don	20 44
TKF TKF TKF TKF TKF	Covagny Débutants Poussinet Poussins Rubis	8 11 11 4 15
Tcorde Tapis Fil neige	Super Chatel Pré la Joux Pitchounes	5 18,5 5

Parc RM

8815,5

On constate par ailleurs que la production de neige ne représente que 3 à 4 % de la consommation des remontées mécaniques.

L'exploitation des remontées mécaniques étant gérée globalement, on peut considérer que sa gestion est déjà optimisée.

Cette consommation ne peut donc pas être notablement réduite par d'éventuelles améliorations de l'exploitation et encore moins par une substitution d'énergie.

Les services et commerces

Les services et commerces (bureaux, restaurants, commerces, etc.), se localisent dans du bâti de type équivalent au logement, les consommations énergétiques ne varient pas sensiblement de celles des logements bien que les usages ne soient pas tout à fait équivalents.

L'expérience montre que le surcroît de consommation durant la journée se compense par les plus faibles dépenses en chauffage durant la nuit.

La substitution de l'électricité utilisée pour le chauffage et pour l'eau chaude sanitaire par du gaz ou du bois (déchiqueté ou granulé) permettrait de diviser par deux également les consommations et charges actuelles.

Les bâtiments publics et infrastructures

Le Centre aquatique Forme d'O et la patinoire consomment annuellement 2000000 kWh, soit l'équivalent de 300 logements.

En ce qui concerne les bâtiments publics et autres infrastructures (enseignement, administration, éclairage public, etc.), on peut faire une estimation théorique sur la base du rapport entre les surfaces bâties et les consommations moyennes des bâtiments tertiaires.

Compte tenu de l'importance du parc de logement par rapport à la population permanente et donc aux surfaces bâties d'infrastructures bâties, la consommation des bâtiments publics ne représente pas plus de 5 à 10 % des consommations énergétiques du parc de logements.

Impact du projet de remplacement du télésiège de Conche.

Son remplacement par un appareil de puissance similaire n'a pas d'influence significative pour la consommation électrique annuelle de la SAEM par rapport aux consommations énergétiques réalisées sur Chatel qui sont majoritairement le fait du parc de logements.

Cette installation n'émettra pas significativement de GES en fonctionnement et n'induira pas d'émission de GES indirectement.

CHÄTEL — ÉTUDE D'IMPACT DU REMPLACEMENT DU TÉLÉSIÈGE DE CONCHES -JANVIER 2021



CIDENCES PRÉVISIBLES

5.8 Technologies et substances utilisées

5.8.1 Technologie

Une remontée mécanique de type télésiège à pinces découplable est un appareil standardisé qui comprend, quel que soit le constructeur :

Des ouvrages de ligne appuyés sur des massifs en béton

Pylônes.

Les pylônes sont des armatures cylindriques dont le diamètre varie selon la hauteur du pylône. Leur diamètre pour ce type d'appareil se situe aux alentours de 70 cm à 1 m environ. L'épaisseur du tube est généralement de l'ordre du centimètre.

Têtes de pylônes.

Les têtes de pylônes sont constituées d'une poutre métallique horizontale pour soutenir les galets et d'une structure, souvent en forme de trapèze.

Balanciers.

Ce sont eux qui réalisent la liaison entre le pylône et le câble. Le balancier essentiellement constitué de galets d'un diamètre de 30 à 60 cm doit permettre le passage des pinces des véhicules.

Un câble.

Le câble est indissociable de la ligne, en effet, sans lui, on ne parlerait pas de remontée mécanique à câble.

Il est formé d'une âme et de torons (en acier), eux-mêmes formés de fils. Il y a généralement 6 torons autour de l'âme.

Véhicules

Pour un télésiège à pinces découplables, les véhicules sont des sièges liés au câble par l'intermédiaire d'une pince à ressort de compression qui permet de découpler le siège du câble lorsque celui-ci est en gare. En gare les sièges vont avancer à allure réduite et se décrochent du câble et de la suspente.

Des équipements de départ et d'arrivée

Deux gares dont une motrice

Un télésiège débrayable TSD fonctionne grâce à un ou deux moteurs électriques alimentés en courant continu de 400 à 500 V. La puissance du moteur dépend des caractéristiques techniques de l'installation : longueur, dénivelée, débit, type de remontée. Pour cet appareil, la puissance prévue est de 600 kW.

L'arbre du moteur électrique rentre ensuite dans un réducteur. Ce réducteur a pour objet de réduire la vitesse de rotation de la poulie motrice et d'augmenter le couple.

Pour effectuer la tension du câble, la poulie retour ou motrice selon la configuration de l'appareil est placée sur un chariot. S'il s'agit de la poulie motrice, tout le groupe moteur sera placé sur un chariot qui peut coulisser. La tension sera effectuée grâce à un ou deux vérins hydrauliques.

5.8.2 Substances utilisées

Solides utilisés

Matières premières : néant Autres matières : néant

Fluides utilisés

Eau, Électricité

Autres matières

Huile de lubrification

cime

5.9 Compatibilité SDAGE/SAGE

5.9.1 Situation au regard des objectifs

SDAGE Rhône Méditerranée

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — est un instrument de planification.

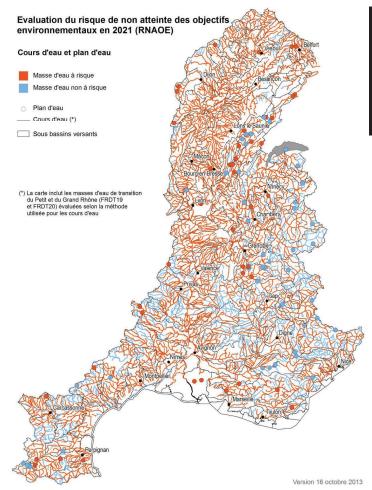
Afin d'atteindre ces objectifs, des principes d'actions sur les différents milieux aquatiques (eaux de surface, eaux souterraines, eaux marines...) sont préconisés, aussi bien du point de vue qualitatif que du point de vue quantitatif.

Le nouveau SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 est entré en vigueur le 1er janvier 2016.

Il fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2021.

Au niveau européen, une Directive Cadre Européenne sur l'eau a été adoptée par le Parlement européen et par le Conseil. Cette directive, codifiée en droit interne, établit de nouvelles normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau et prévoit de nouvelles mesures spécifiques de contrôle de la pollution.

L'objectif est de réduire progressivement la pollution due aux substances prioritaires et d'arrêter ou de supprimer progressivement les émissions, les rejets et les pertes de substances dangereuses prioritaires, ceci à l'horizon 2018.



CHÄTEL — ÉTUDE D'IMPACT DU REMPLACEMENT DU TÉLÉSIÈGE DE CONCHES -JANVIER 2021

15

cime